

# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN



## L'OFFICIEL 66

Fédération Française de Football  
Ligue du Languedoc-Roussillon

DISTRICT DES PYRENEES-ORIENTALES



PAYS CATALAN



JOURNAL OFFICIEL  
NUMERIQUE DU  
DISTRICT DE FOOTBALL  
DES P-O PAYS CATALAN

Tél : 04.68.54.61.11  
B.P. 51501  
66101 Perpignan Cedex

[secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr](mailto:secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr)

<http://pyrenees-orientales.fff.fr>



**L'OFFICIEL 66**  
**N°16 DU 01/12/17**

**HORAIRE  
D'OUVERTURE**

09h00 – 12h30

14h00 – 18h00

Du lundi au vendredi

Le standard téléphonique  
est fermé le : lundi, mardi et  
mercredi - matin

# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN



## **LE FC LATOUR BAS ELNE, Un club actif qui multiplie les actions pour développer le football dans notre département !**

Lauréat du Programme Educatif Fédéral de la saison 2016/2017, récompensé lors de l'AG du District du 24/11/17. Le club fait de gros efforts pour participer à toutes les actions mises en place par les instances (présence à toutes les réunions organisée par la District, mise en place de séances de sensibilisation à l'arbitrage avec la CDA des P-O, PEF...)

De même, le club a été à l'origine de nombreuses actions de développement du football la saison dernière, y compris d'actions de bienfaisance ou humanistes au travers de notre discipline sportive, pour les enfants autistes entre autres.

Cette année, deux nouvelles actions en faveurs de la féminisation ont été mises place :

### - **Foot Fun Filles**

Offre de pratique pour les jeunes filles qui débutent de 12 à 18 ans environ, qui souhaitent faire du sport et du football en particulier, tout en s'amusant. Le club leur propose deux entraînements par semaine avec différents ateliers et une préparation physique adaptée. Elles pourront aussi participer à d'autres pratiques : le beach soccer, le tennis-ballon, le futsal...

### - **Création d'un groupe de « mamans référentes »**

Il s'agit d'avoir une ou deux mamans par catégorie qui viennent en soutien à l'éducateur pour tout ce qui concerne l'administratif, l'équipement et la transmission des informations à destination des parents. Après avoir été formées, elles œuvrent dans le cadre des attributions qui leurs ont été données et dans le respect de la Chartes Phoenix (Charte Educateurs, Joueurs et Parents). Ce groupe est très dynamique et fonctionne parfaitement. Il permet au club d'harmoniser les relations avec les parents & les éducateurs, ainsi que de créer du lien social et d'intégrer de nouveaux bénévoles.

**Les clubs qui souhaiteraient mettre en place les mêmes dispositifs peuvent contacter le FC LATOUR BAS ELNE pour tout renseignement complémentaire.**

Président : Lorenzo RUBIO

06 51 88 71 71

[581934@languedocroussillonfoot.fff.fr](mailto:581934@languedocroussillonfoot.fff.fr)

**Le Bureau du Comité Directeur félicite le club pour ses actions éducatives et sportives en direction des jeunes.**



# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN



**Foot Fun Filles**



**Le Groupe de « Parents et Educateurs référents »**

# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN

## Comité de Direction

**REUNION DU 30/11/2017**

 TRAITEMENT DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES COURANTES

**PRESIDENT** : Claude MALLA  
**VICE PRESIDENT DELEGUE** : Pierre FRILLAY  
**VICE PRESIDENT & TRESORIER** : Philippe MARCO-GREGORI  
**VICE PRESIDENT** : Olivier COLPAERT  
**SECRETAIRE GENERAL** : Marc WATTELLIER  
**SECRETAIRE ADJOINT** : Michel VIDAL  
**TRESORIER ADJOINT** : Gérard BLANCHET

*Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

### **CORRESPONDANCE**

#### **FFF / LFA /LIGUE D'OCCITANIE**

**Ligue du Football Amateur** : du 17/11/17, concernant la saisie informatique des dossiers F.A.F.A. Pris note.

**Ligue d'Occitanie** : du 20/11/17, informant que dans le cadre de l'ETR, les CDFA des Districts doivent participer à une réunion qui aura lieu le vendredi 01/12/17 au siège du District de l'Aude. Pris note.

**Ligue d'Occitanie** : du 27/11/17, concernant les référents du District dans le cadre de la « Communication » et le « Programme Educatif Fédéral ». Pris note, transmis au CTR pour le PEF.

**Ligue d'Occitanie** : du 28/11/17, appel à candidature pour les mini-tournois UEFA. Le Bureau donne avis favorable.

#### **CLUB**

**ESPOIR FEMININ PERPIGNAN** : du 21/11/17, invitation au goûter de Noël du club le 15/12/17 à 18h30 au stade de Porte d'Espagne à Perpignan. Remerciements, MM. BLANCHET et VIDAL représenteront le District.

#### **AUTRE CORRESPONDANCE**

**M. LEBEAU Sylvain** : du 22/11/17, informant que pour des raisons personnelles, il n'est plus disponible pour assurer sa fonction de membre de la Commission des Compétitions Jeunes. Pris note.

# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN

**Mairie de SALEILLES** : du 29/11/17, invitation à l'attention du Président pour l'inauguration de l'Espace Sportif Jean-Pierre TEIXIDOR » le 01/12/17 à 11h00 (Route de St Nazaire à Saleilles). Remerciements.

**Courrier de la Commission des Compétitions Féminines** : du 28/11/17, le Bureau prend note de sa demande concernant les Coupes du Roussillon Féminines.

## *FMI TRANSMISE HORS DELAIS JOURNEE DU 26/11/17*

Les feuilles de match informatisées doivent être transmises le dimanche soir au plus tard et à défaut, il est fait application d'une amende **50 euros** (équivalente à la non saisie de résultats pour les feuilles de match support papier) ;

• Conséquemment, le club ci-après est sanctionné pour la transmission tardive de FMI :

➔ Match D2 FC ST ESTEVE 2 / SALANCA FC  
Transmission de la FMI le **29/11/17 à 16h52**  
- **AMENDE de 50€ au FC ST ESTEVE**

LE PRESIDENT  
Claude MALLA

LE SECRETAIRE GENERAL  
Marc WATELLIER



# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN

## Commission des Compétitions Séniors et du Football Diversifié

**REUNION DU 28/11/2017**

**PRESIDENT** : Louis NIFOSI

**SECRETAIRE** : Jean-Marie LEWANDOWSKI

**PRESENTS** : Bruno FARGUES, Jean-Claude RICHARD

**EXCUSE** : Olivier COLPAERT

*Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

### CORRESPONDANCE

**FC ILLE SUR TET** : du 24/11/17, notification du forfait de son équipe pour le match D1 du 26/11/17 US BOMPAS / FC ILLE SUR TET.

▶ AMENDE : **100€**.

**SPORTING PERPIGNAN NORD & AS PERPIGNAN MEDITERRANEE** : du 25/11/17, notifiant leur accord pour jouer le match D2 SPORTING PERPIGNAN NORD / AS PERPIGNAN MEDITERRANEE le samedi 02/12/17. Vu l'accord des deux clubs, la Commission valide la nouvelle date de cette rencontre.

**ATLETICO LAS COBAS** : du 28/11/17, informant que ses installations sportives sont indisponibles le 03/12/17 pour disputer le match D4 du 03/12 ATLETICO LAS COBAS / AXURITS HIPPOLYTAINS. La Commission demande à ce que cette rencontre soit inversée (avec l'accord du club adverse). A défaut elle sera reportée à une date ultérieure.

**Le Président**  
Louis NIFOSI



**Le Secrétaire**  
J-M LEWANDOWSKI

# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN

## Commission des Compétitions Jeunes et du Football d'Animation

### *REUNION DU 28/11/2017*

**PRESIDENT** : Régis SANCHEZ

**SECRETAIRE** : Racim BENALI

**PRESENTS** : Jordi GARCIA, Vincent GRISORIO, Zakia MAALOU, Pierre-Luc SICARD, Guy ROUXEL, Jean-Pierre SOJAT

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Lecture et approbation du dernier procès-verbal
- Traitement des affaires courantes et des feuilles de match
- Lecture de la correspondance
- Questions diverses

### *Match à rejouer*

- Vu la décision de la Commission de Discipline et d'Ethique du 22/11/17 donnant le match U18 Excellence FU NARBONNE / ELNE FC N°19850205 à rejouer avec 3 arbitres officiels. La Commission fixe cette rencontre au 07/01/2018 sous réserve de la décision de la Commission Disciplinaire d'Appel en cours (appel interjeté par le FUN).

### *Tirage au sort du tour préliminaire du Festival Foot U13 Pitch*

• **Les matches se joueront le samedi 16/12/2016 sur le terrain du club premier nommé au tirage**

• **RENDEZ VOUS DES EQUIPES : ▶ A 13H30**

• **Début des matches : 14h15.**

**\*\*\*Les clubs dont le terrain ne serait pas disponible à la date fixée doivent en aviser le District dès notification du présent tirage, afin de proposer à un autre club de la Poule d'organiser le plateau.**

• Les équipes qui se qualifieront participeront à la Finale Départementale

# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN

## PLATEAU de 4 équipes - En gras le club recevant

<b>A</b>	<b>ATAC FC 1</b> – LE BOULOU SJPC 1 – FC ST ESTEVE 1 – FC PERPIGNAN BAS-VERNET 1
<b>B</b>	<b>BAHO-PÉZILLA FC 1</b> – FC ELNE 2 – FC VILLELONGUE 2 – FC ST FELIU 2
<b>C</b>	<b>FC LE SOLER 1</b> – ASPTT 2 – AS BAGES 1 – ASPM 2
<b>D</b>	<b>LE BOULOU VALLESPER 1</b> – FC THUIR 2 – VILLENEUVE LA RAHO 2 – BECE FC 1
<b>E</b>	<b>OC PERPIGNAN 1</b> – US BOMPAS 2 – FC THUIR 1 – CANET RFC 1
<b>F</b>	<b>AS PRADES 2</b> – ASPTT 3 – CABESTANY OC 1 – ELNE FC 1
<b>G</b>	<b>FC ALBÈRES/ARGELES 2</b> – SPORTING PERPIGNAN N 1 – BECE FC 2 – CABESTANY OC 2

## PLATEAU de 3 équipes - En gras le club recevant

<b>A</b>	<b>FC BANYULS SUR MER 1</b> – POLLESTRES FC 1 – PIA FC 1
<b>B</b>	<b>FC BARCARES 1</b> – AS PRADES 1 – ASPM 3
<b>C</b>	<b>POLLESTRES FC 2</b> – FC ST ESTEVE 2 – FC LA TET 1
<b>D</b>	<b>SALANCA FC</b> – CERDAGNE FC – ASPM 1
<b>E</b>	<b>RIVESALTES SO</b> – US BOMPAS – ASPTT 4
<b>F</b>	<b>FC VINÇA</b> - FC LE SOLER 2 – FC ALBERES/ARGELES
<b>G</b>	<b>ROUSSILLON FCT 2</b> – FC VILLELONGUE 1 – FC COTE VERMEILLE 1
<b>H</b>	<b>SAEILLES OC 1</b> – RF CANOHES TOULOUGES 1 – FC ST FELIU 1
<b>I</b>	<b>CANET ROUSSILLON FC 2</b> – ASPM 4 – FC LAURENTIN 1

- Les modalités complètes de ce tour préliminaire seront communiquées ultérieurement.



- La Commission prend note de la démission de M. Sylvain LEBEAU (pour raison personnelle).

**Le Président**  
Régis SANCHEZ

**Le Secrétaire**  
Racim BENALI

# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN

## Commission Départementale des Compétitions Féminines

**REUNION DU 29/11/2017**

**PRESIDENT** : Olivier BODEN

**SECRETAIRE** : Christine VEZIAC

**PRESENTS** : Alain CLEMENT, Marie-Eugénie CUEVAS, Agostinho PEDROSA, Charles PLANAS

**ABSENTS** : Bruno JOLIVEAU, Serge CASIMIRO

*Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

### **CORRESPONDANCE**

**FC BECE VALLEE DE L'AGLY & FC POLLESTRES** : du 27/11/17, demandant à reporter le match Féminines à 8 Excellence du 03/12/17 FC BECE VALLEE DE L'AGLY & FC POLLESTRES au 21/01/2018 (problème d'effectif du club recevant). La Commission valide cette nouvelle date.

### **RAPPEL : PROCHAIN PLATEAU 100% FEMININ**

Le prochain plateau 100% FEMININ de U7F à U13F se déroulera le **16/12/17** à partir de **14h00** au **Stade de la Mer au BARCARES**. Celui-ci est ouvert aux **licenciées et non licenciées**.

**Le Président**  
Olivier BODEN

**La Secrétaire**  
Christine VEZIAC



# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN

## Commission des Arbitres

### REUNION DU 28/11/2017

Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

#### *Pôle « Désignations » :*

**Présents** : MORENO Guillaume, ROMERO Didier.

- Désignations District week-end du 02/12/17 et 03/12/17
- Désignations Ligue week-end du 02/12/17 et 03/12/17

#### *Indisponibilités arbitres*

- Mohamed AJNAN du 02/12/2017 au 03/12/2017
- Coralie MULLER du 06/12/2017 au 09/12/2017
- Nils HALNA du 09/12/2017 au 10/12/2017
- Cédric CLEMENTE du 16/12/2017 au 12/01/2018

#### *Correspondance arbitres :*

- Reçu courrier de M. Baptiste VARIN : Vu, pris note.
- Reçu courrier de M. Thierry GENIEVRE : Vu, pris note.

#### *Conseil de l'ordre :*

- 1 arbitre sanctionné d'un rappel à l'ordre.
- 2 Arbitres sanctionnés d'un week-end de non désignation.



# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN

---

## *Pôle Formation :*

---

- L'Examen final de la formation initiale à l'arbitrage s'est déroulé Vendredi 24 Novembre à 18h45 (au siège du District). La liste des candidats reçus sera publiée le vendredi 8 décembre.

---

## *Rappel : Permis de conduire une équipe de jeunes :*

---

- Il est rappelé à tous les arbitres qu'ils doivent remplir leur fiche d'évaluation du permis de conduire une équipe de jeunes et la retourner au District dans les plus brefs délais.

---

## *Rappel : Arbitrage à la touche en U13 et U15 :*

---

- L'Arbitrage à touche en U13 et U15 doit-être obligatoirement assuré par les joueurs.

---

## *Divers*

---

- Le questionnaire de **novembre 2017** doit être renvoyé par tous les arbitres à la CDA avant le **18/12/2017** dernier délai.
- La CDA rappelle à tous les arbitres **qu'ils doivent obligatoirement consulter leur(s) désignation(s) sur leur compte FFF jusqu'au vendredi 19h00 qui précède une rencontre**, pour vérifier la date, l'heure et le lieu du match. En effet, des modifications peuvent-être apportées, le match peut être reporté... et pour éviter tout déplacement inutile ou retard : cette démarche est impérative.
- La réunion plénière de mi saison se déroulera le vendredi 22 Décembre au District.

Le Président de la CDA  
DELPECH Romain



Le Secrétaire de la CDA  
CHATANAY Bruno

# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN

## Commission des Règlements & Contentieux

**REUNION DU 29/11/2017**

**PRESIDENT** : Vincent GRISORIO

**SECRETAIRE** : Marceau LEMOING

**PRESENTS** : Aline GARRIGUE, Marie-Laure JOLLY, Marceau LEMOING, Jacques MENECHAL, Guy ROUXEL

**EXCUSE** : Bouabdallah AICHA

*Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre les décisions suivantes, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits à l'Article 190 des Règlements Généraux.

### **SITUATION FINANCIERE DU FUTSAL TOULOUGES**

**Vu :**

- Le dossier en suspens.

• Attendu qu'un échéancier a été mis en place et convenu avec le FUTSAL TOULOUGES pour le règlement de sa dette.

• La Commission clos le dossier.

**Le Président**  
**Vincent GRISORIO**



**Le Secrétaire**  
**Marceau LEMOING**

# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN

## Commission de Discipline et d'Ethique

**REUNION DU 29/11/17**

Président : Philippe MARCO-GREGORI

Secrétaire : Jean-Luc BRUYERRE

Présents : Gérard DUQUESNE, Eric MOUSSET

Représentant des Arbitres : M. MAACHI Mourad

Excusés : Gérard ANCEL, José BALAGUER, Alain SIMON

*Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• **Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre ses décisions, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits à l'Article 10 du Règlement Disciplinaire (annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.).**

\*Les sanctions disciplinaires sont consultables :

- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte F.F.F.,
- par les clubs, sur FOOTCLUBS (ainsi que les procès-verbaux de la Commission)

**Match D2 du 26/11/17 N°19764360  
FC VILLELONGUE / FC PERPIGNAN BV 2**

✓ **La Commission de Discipline & d'Ethique :**

**Vu:**

- La feuille de match.
- Le rapport de l'arbitre officiel.
- Le rapport du délégué officiel.

✓ **CONVOQUE pour sa réunion du 06/12/17 à 18h30 :**

- M. XXXXX, arbitre officiel de la rencontre.
- M. XXXXX, délégué officiel du match.
- M. XXXXX (1425331280), joueur du FC PERPIGNAN BV, muni d'un rapport sur son comportement envers l'arbitre officiel de la rencontre. **Et, lui rappelle que suite à son exclusion, il est automatiquement suspendu jusqu'à décision à intervenir.**

✓ **DOSSIER EN SUSPENS.**

# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN

## Match D1 du 26/11/17 N° 19764226 FC THUIR / FC BECE VALLEE DE L'AGLY

- ✓ La Commission de Discipline & d'Ethique :

### **Vu:**

- La feuille de match.
- Le rapport de l'arbitre officiel central.
- Le rapport de l'arbitre officiel assistant 2.
- Le rapport du délégué officiel.

- ✓ **DEMANDE pour sa réunion du 06/12/17** : un rapport à M. XXXXX (1410365709), dirigeant du FC THUIR, sur son comportement envers l'arbitre officiel pendant et après la rencontre. **Et, lui rappelle que suite à son exclusion, il est suspendu à dater du lundi 04/12/17 jusqu'à décision à intervenir (la suspension automatique ne s'appliquant pas aux dirigeants et éducateurs).**
- ✓ **DOSSIER EN SUSPENS.**

## Match D3 du 19/11/17 N°19764486 FC BAHO PEZILLA / ASC ST NAZAIRE

- ✓ La Commission de Discipline & d'Ethique :

### **Vu:**

- Le dossier en suspens.
- Le rapport dûment demandé et fourni de M. XXXXX (1425336469), joueur de l'ASC ST NAZAIRE.
- Le certificat médical avec ITTT de 5 jours délivré à M. XXXXX (1465316278), joueur du FC BAHO PEZILLA, et le dépôt de plainte en gendarmerie déposé par ce dernier.

• Suite à l'examen des rapports des officiels et des pièces qui figurent au dossier, la Commission décide de transmettre le dossier à l'instructeur désigné par le Comité de Direction en ce qui concerne **M. XXXXX**, conformément à l'Article 3.3.2.1 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux de la FFF, **pour brutalité dûment constatée par un certificat médical entraînant une ITT inférieure ou égale à 8 jours (Article 13.3 du Barème Disciplinaire de la FFF)** • Et, lui rappelle qu'il reste suspendu à titre conservatoire de toutes fonctions officielles et ce, jusqu'à décision à intervenir.

- ✓ **DOSSIER EN SUSPENS**

## Match U18 Excellence du 25/11/17 N°19850197 US CONQUES / ATLETICO LAS COBAS

- ✓ La Commission de Discipline & d'Ethique :

### **Vu:**

- La feuille de match.
- Le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre.

- ✓ **DEMANDE pour sa réunion du 06/12/17** : un rapport à MM. XXXXX (142528128), XXXXX (1465321423) et Mme XXXXX (2548314620), dirigeants de l'ATLETICO LAS COBAS, sur le comportement de leurs joueurs envers leurs adversaires ainsi que le public, à la fin du match.
- ✓ **DOSSIER EN SUSPENS**

# DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES ORIENTALES PAYS CATALAN

Match D2 du 29/10/17 N°19764328  
FC LE BOULOU SJPC / SALANCA FC

✓ DOSSIER EN SUSPENS SOUMIS A INSTRUCTION

## RAPPEL sur la PURGE DES SANCTIONS

### Article - 226 des Règlements Généraux

1. **La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition**, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des présents règlements).

**Le joueur ne peut être aligné avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière**

Les sanctions complémentaires prononcées doivent être purgées dans les mêmes conditions.

**En cas de changement de club, la suspension du joueur est purgée dans les équipes du nouveau club, selon les modalités précisées au présent alinéa. Les matchs pris en compte dans ce cas sont les matchs officiels disputés par les équipes de son nouveau club depuis la date d'effet de sa sanction et ce, même s'il n'était pas encore qualifié dans ce club.**

2. L'expression "effectivement jouée" s'entend d'une rencontre ayant eu son aboutissement normal, prolongation éventuelle comprise.

**Au cas où la rencontre serait interrompue, pour quelque cause que ce soit, le joueur suspendu inclut cette rencontre dans le décompte de sa pénalité.**

**Si la rencontre interrompue est donnée à rejouer, le joueur suspendu ne peut prendre part à cette nouvelle rencontre.**

**Par ailleurs, le joueur qui, du fait qu'il était en état de suspension, ne pouvait participer à une rencontre qui a été effectivement jouée, ne peut, dans le cas où ladite rencontre est donnée à rejouer par la commission compétente, participer à la rencontre le jour où elle est rejouée. A défaut, le club aura match perdu, sans qu'il soit nécessaire que des réserves ou une réclamation aient été formulées.**

Prochaine réunion le  
06/12/17

Le Président  
Philippe MARCO-GREGORI

Le Secrétaire  
Jean-Luc BRUYERRE